

Accueil Péri scolaire « La Ruche »

Restaurant et Animation

Proposés par la commune de KUNHEIM



Projet Pédagogique 2023-2024

« Explorer la richesse de mon territoire... Kunheim et alentours 2^{ème} édition »



Place à l'imaginaire...

« Les vacances collectives et les temps péri scolaires représentent pour les enfants une aventure incontournable. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation. »

Sommaire

I Descriptif de la structure

- 1- Les horaires de « La Ruche »
- 2- Les modalités d'inscriptions

II Buts pédagogiques de nos journées périscolaires

- 1- Objectifs de la pause méridienne
- 2- Objectifs des Soirées à La Ruche

III Activités et Thèmes

- 1- Le temps du repas
 - a- Le réfectoire des 3-5 ans
 - b- Le réfectoire des 6-11 ans
- 2- Les soirées à La RUCHE, organisation et thème de l'année

IV Fonctionnement de l'équipe technique et pédagogique

- 1- L'Equipe Technique
- 2- L'Equipe Pédagogique
 - a-Répartition des rôles
 - b-Travail préparatoire
 - c-Formation des animateurs
 - d- Journée et Rythme des animateurs
 - e- Règlement interne à l'équipe d'encadrement

V Organisation de la vie quotidienne des enfants accueillis

- 1- Règles de vie à « La Ruche »
- 2- Suivi des enfants : affectif, hygiène et cognitif
- 3- Suivi sanitaire
- 4- Journée type de l'enfant

VI Aménagement de l'espace

- 1- Les locaux et son environnement
- 2- Les pictogrammes
- 3- La Ruche et sa signalisation
- 4- L'affichage et les informations aux parents

VII Sécurité

- 1- Déplacements et sorties
- 2- En cas d'accidents
- 3- Hygiène des Locaux

VIII Les repas

- 1- Livraison des repas et menus
- 2- Consignes d'hygiène et règles de préparation alimentaire, contrôles

IX Communication

- 1- Informations et diffusions
- 2- Le site de la commune de Kunheim

L'ALSH occupe une place de plus en plus importante dans les loisirs de proximité des enfants.

Il revient aux animateurs, à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre en société, confronter ses idées, partager une vie de groupe tout en étant en sécurité et en évoluant à son propre rythme.

Le service périscolaire est impliqué dans le Projet Educatif Territorial.



L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il est important d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- les temps périscolaires

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

I Descriptif de la structure

- Nature de l'accueil : « La Ruche » est un accueil périscolaire communal
- Dates d'ouverture de « La Ruche » en périscolaire : Du 01 septembre 2023 au 05 juillet 2024
- Lieu d'accueil : Accueil Enfance Kunheim, 20, rue Albert SCHWEITZER 68320 KUNHEIM
- Organisateur : Commune de KUNHEIM, Mairie de Kunheim 56A, rue Principale 68320 KUNHEIM
- Numéro d'agrément SDJES : n° 0680101AP000123-E01

1- Les horaires de « La Ruche »

En période scolaire, le service périscolaire « La Ruche » accueille les enfants de 3 ans à 11 ans inscrits dans les écoles de Kunheim, en dehors des heures scolaires.

Son fonctionnement est sous la responsabilité de Sophie EDEL adjointe déléguée par le Maire de la commune.

Les heures d'ouverture sont liées aux heures des écoles de Kunheim :

L'école élémentaire fonctionne de la manière suivante :

8h05 – 11h35 et 13h35 - 16h05

L'école maternelle fonctionne de la manière suivante :

8h00 – 11h30 et 13h30 – 16h00

Pour répondre à la garde des enfants et leur proposer des animations hors temps scolaire, nos heures d'ouvertures sont :

De 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

De **7h50** à 18h30 le mercredi

Il est demandé aux parents de venir vers 18h20 pour chercher les enfants afin que tous les enfants aient quittés le service à 18h30. Le protocole d'accueil mis en place est en annexe.

Les heures d'ouverture en période de vacances scolaire sont : De **7h50** à 18h00

L'ALSH des vacances se déroule 5 fois dans l'année :

Vacances d'Automne : La 1^{ère} semaine des vacances

Vacances de Printemps : La 1^{ère} semaine des vacances

Vacances d'Hiver : La 1^{ère} semaine des vacances

Vacances d'été : Juillet : 3 semaines des vacances

Août : La troisième semaine avant la rentrée des classes.

Un projet pédagogique sera fait spécialement pour les mercredis et pour les ALSH des vacances.

2- Les modalités d'inscriptions

Pour l'inscription des enfants au sein du service périscolaire « La Ruche » de Kunheim, un dossier administratif annuel doit être rempli par les parents.

Cette inscription peut se faire tout au long de l'année scolaire.

L'évaluation du nombre des enfants présents de semaine en semaine se fait au jour le jour.

Ce choix est très complexe pour la gestion des effectifs au quotidien.

Cette souplesse satisfait les parents, mais pour que cela perdure nous devons avoir des traces écrites des inscriptions et modifications éventuelles.

Nous demandons aux parents d'envoyer des mails.

Chaque appel téléphonique sera consigné dans un cahier.

La directrice demande aux parents d'être rigoureux et de rendre les plannings et/ou d'envoyer des mails clairs et anticipés pour le bien être et le bon fonctionnement de tous.



Pour les inscriptions ou désinscriptions de dernière minute, elles doivent se faire la veille avant 10h00 ! Pour les repas et pour les animations du soir.

Pour la désinscription du lundi, il n'y aura pas de facturation si et seulement si le message (mèl ou téléphone) des parents se fait le vendredi avant 10h00.

De même, en cas de jour férié, le service périscolaire « La Ruche » étant fermé, la désinscription ou inscription des repas doit être anticipée.

Une inscription exceptionnelle (le matin même pour la pause méridienne) examinée au cas par cas, peut être éventuellement acceptée, en cas de force majeure (urgence médicale ou familiale justifiée par écrit) et à condition que l'enfant soit préalablement inscrit au service périscolaire.

Attention pour les inscriptions du MERCREDI : Les inscriptions doivent se faire au plus tard le **vendredi** qui précède le mercredi !

Aucun ajout ni annulation ne sera possible après vendredi 12h00.

Si l'enfant est malade et que les parents ne préviennent que le jour même alors un certificat du médecin devra être fourni pour la non facturation du repas.

Pour le suivi des présences : *Le logiciel Bel'ami* permet de comptabiliser les repas et les inscriptions aux temps d'animation. L'heure de fin de journée est enregistrée pour chaque enfant.

La facturation est liée au suivi du logiciel.

Nous notons « E » dans le tableau de présence si l'enfant est excusé.

Le forfait n'est pas comptabilisé (que se soit une pause méridienne ou un soir) .

Nous notons « A » dans le tableau de présence si l'enfant est absent et non excusé en temps et en heure.

Le forfait sera comptabilisé et facturé (que se soit une pause méridienne ou un soir) .

Pour les enfants fréquentant régulièrement « La Ruche » nous demandons aux parents le planning de présence en avance.

II Buts pédagogiques de nos journées périscolaires

Le service périscolaire de la Ruche est, outre un lieu de garde, un lieu d'épanouissement où l'enfant doit trouver petit à petit, son autonomie et sa place dans le groupe, faire des petits pas vers la socialisation, apprendre à respecter l'autre et les règles imposées par la collectivité .

A « La Ruche » l'accent est mis sur le bien-être de l'enfant.

Voici nos objectifs annuels pour rendre l'enfant acteur de ses temps périscolaires :

1- Objectifs de la pause méridienne

- Prendre du plaisir sur le chemin de l'école, et l'agrémenter d'activités simples et sécurisées.
- Permettre à l'enfant d'avoir une pause méridienne de détente et de liberté.
- Permettre à l'enfant d'aller à son rythme à chaque temps de la PM en fonction du temps imparti.
- Favoriser l'autonomisation des enfants, en mesure de leur âge et capacité, sur les plans de l'hygiène.
- Laisser le choix à l'enfant de son activité avant ou après le repas
- Préparer des tables de repas attractives et organisées pour donner à l'enfant l'envie de s'installer dans le réfectoire
- Créer une ambiance confortable pour la prise de repas en alternant, temps calmes et temps animés.
- Proposer aux enfants des menus de qualité afin de développer ses goûts.
- Inciter l'enfant à goûter les différents plats du menu journalier.
- Ne pas forcer l'enfant à manger (veiller à ce qu'il se soit suffisamment alimenté avant son retour à l'école.)
- Respecter le calme dans les différents lieux de vie grâce aux pictogrammes.
- Permettre à l'enfant de participer aux tâches du service des repas, aider et vivre avec ses camarades pour un repas harmonieux.
- Sensibiliser les enfants au respect de la nature, à l'écologie et au développement durable (sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage alimentaire)



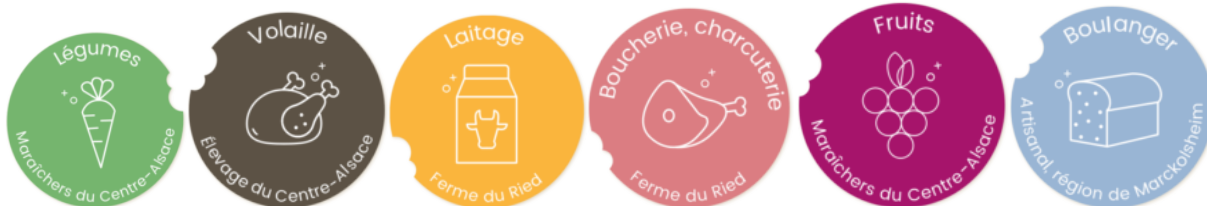
2- Objectifs des soirées à « La Ruche »

- Eveiller les enfants sous plusieurs formes : culturelle, sportive, créative, intellectuelle
- Initier l'enfant à des jeux, des sports, des techniques manuelles, de la musique, de l'informatique, de la mécanique, du bricolage, de l'artistique... en lui laissant le choix !
- Bouger au quotidien en se déplaçant à pieds tous les jours dans le village ou en participant à des activités physiques.
- Permettre aux enfants accueillis de trouver et d'expérimenter une place harmonieuse au sein du groupe.
- Permettre l'apprentissage de travail de groupe et monter des projets d'animations avec les animateurs
- Coopérer et être acteur de son après-midi en collectivité.
- Sensibiliser les enfants au respect de la nature, à l'écologie et au développement durable (sensibilisation des gestes au quotidien)
- Proposer aux enfants des goûters équilibrés et de qualité afin de développer ses goûts.
- Préparer et organiser les temps du goûter afin de créer une ambiance confortable en alternant, temps calmes et temps animés.
- Permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans un lieu calme, en autonomie.

III Activités et Thèmes

1- Le temps du repas

Le service de restauration est assuré par POMME et CHOU situé à MARCKOLSHEIM.



<https://www.pomme-et-chou.fr>

Le choix de notre traiteur est directement lié à notre projet pour une belle planète pour demain...

C'est un « **Traiteur gourmand et responsable en restauration scolaire** »

Chez Pomme & Chou, ce que l'on préfère, ce sont les **sourires des enfants** quand ils dégustent nos **bons petits plats entièrement faits maison** à partir de **produits frais et locaux** ! »

Produits frais

Saisonnalité respectée

Fait maison

Aucun produit industriel ou semi-industriel, aucun produit à base de viande ou poisson reconstitué

Local

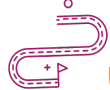
Excepté ce qui ne pousse pas chez nous

Recettes équilibrées

Des menus élaborés par une diététicienne dans le respect des recommandations du GEMRCN

Ils sont naturellement responsables.

Afin de préserver les ressources naturelles de notre belle planète, ils ont fait le choix de nous inscrire dans une démarche forte de **développement durable**, en prenant les engagements suivants :



Une Cuisine responsable

Sélection en circuit court de produits frais et de saison, cuisinés le jour même.



Une Agriculture biologique

Certains produits toujours bio : pain, pâtes, riz, œufs, lait, semoule



Une Energie verte

Revalorisation des déchets de la cuisine par méthanisation et production d'eau chaude par récupération de chaleur.



Du Zéro déchet Conditionnement pensé pour réduire le gaspillage alimentaire.



De l'Electromobilité Flotte de camionnettes de livraison 50% électrique



Des Emballages durables Livraison dans un conditionnement ne générant pas de déchet.

Le repas est livré en liaison chaude tous les jours du lundi au vendredi au rez de chaussée du bâtiment AEK de KUNHEIM.

Les animateurs se réfèrent à un protocole de mise en place de la table.

C'est un tutoriel pour que la manière de faire soit similaire au sein de l'équipe.

a- La pause méridienne des 3 – 5 ans

Les enfants de l'école maternelle mangent de 12h00 à 12h45 environ, dans un réfectoire situé au 1^{er} étage. Afin d'encadrer au mieux le temps du repas des plus petits, les animateurs ne mangent pas avec les enfants.

Les animateurs sont attentifs aux besoins de l'enfant de 3-5 ans et ils l'accompagnent à la prise du repas.

Comment se passe le repas tous ensemble ?

La salle de restauration est préparée le matin par l'équipe d'animation.

Les assiettes, les verres, les couverts sont disposés sur la table.

Chaque enfant a un dessin/pictogramme qui le représente dans ses actions de la journée.
(crochet pour la veste, casier chausson)

Les enfants sont cherchés à l'école maternelle à 11h30, à pieds.

Le taux d'encadrement sur les trajets : 1 animateur pour 10 enfants de 3 à 6 ans.

Les animateurs du premier service portent un gilet jaune et se positionnent à l'avant et à l'arrière du rang.
Une ATSEM de l'école maternelle sera présente dans tous les trajets.

En arrivant, les enfants doivent se déshabiller, accrocher leur veste, trouver leur casier à chausson marqué par leur image personnelle, mettre les chaussons.

Les rituels seront primordiaux cette année pour favoriser l'autonomie des plus jeunes.

Lors de ces temps les enfants développent leur autonomie et leur dextérité. Se vêtir ou se dévêtir est facile pour l'adulte, mais pour le jeune de trois ans, cette tâche est très complexe. L'acquisition de cette habileté demande beaucoup d'efforts et de répétitions.



Le travail d'équipe s'impose :

- Un animateur s'installe au niveau des casiers à chausson et aide si besoin les enfants à se déshabiller et mettre les chaussons.

Pendant l'habillage et déshabillage, les animateurs restent près des enfants pour leur venir en aide.

Cependant, il les laisse s'habiller seuls dans le but de développer leur autonomie. Cette routine doit être considérée comme une activité et non comme une corvée, car les enfants y font plusieurs apprentissages.

La patience demeure une qualité essentielle chez l'animateur au moment de l'habillage.

Certains s'habillent et se déshabillent plus rapidement, alors que d'autres prennent plus de temps.

Attention : Lorsqu'il pleut ou neige, les chaussures des enfants sont laissées dans le SAS d'entrée de l'AEK.

- Un autre animateur est positionné aux sanitaires et accueille les enfants en chaussons pour le passage aux toilettes et le lavage des mains.

Les enfants sauront également repérer le pictogramme de la **Zone Calme** dans la quelle on peut parler très doucement mais où l'on ne peut pas crier et où il faut marcher et ne pas courir !



- Un animateur, en tenue de service, se trouve dans le réfectoire. Il prépare et accueille les enfants pour s'installer à leurs places.

L'animateur peut les aider ou ils s'aident entre eux.

De la musique, une chanson, un jeu...des animations simples et rapides peuvent être proposées spontanément par les animateurs.

Après le repas les enfants de 3 - 5 ans prendront le temps de ranger serviette à l'endroit où se trouve son pictogramme.

Un deuxième animateur sera aux sanitaires pour aider les enfants à se débarbouiller (prévoir un gant par enfant dans une bassine propre et une bassine sale pour déposer les gants de toilette usagers) ;

Le troisième animateur s'habille, met son gilet jaune, le sac de secours et sort dans la cour si il ne pleut pas.

De temps en temps des petits coins permanents sont dispersés dans le couloir ou la ludothèque (train, zoo et petits jeux) , cet animateur encadre ces jeux libres.

Pour éviter que les petits rapides attendent trop longtemps vêtus de leur habit (d'hiver parfois) les animateurs se partagent ainsi la tâche.

Il ne faut jamais laisser les petits sans surveillance dans la cour, dans le couloir et dans les sanitaires. Le travail d'équipe est capital.

Pour favoriser l'habillage, Il ne faut surtout pas les presser ni les stresser. Cette tâche devrait s'accomplir en respectant les limites du développement de chacun.

Ne pas trop exiger des plus jeunes, car ils franchissent un grand pas vers l'autonomie.

Parfois, l'habillage dure beaucoup plus longtemps que les quelques minutes passées en animation !

Vers 13h15-13h20, les enfants partent tranquillement vers l'école maternelle.

Une ATSEM attend les enfants pour les accompagner, une animatrice peut alors rester sur place pour ranger le réfectoire du haut.

Les enfants de 3 ans pourront aller à la sieste et les 4-5 ans feront des animations dans la cour si il reste du temps.



b- La pause méridienne des 6-11 ans

Les enfants de 6-11 ans de l'école Jules Verne mangent de 11h50 à 13h25.

Les 3 animateurs de « La Ruche » en service (avec un gilet jaune) avec les 6-11 ans sont présents sous le préau de l'école élémentaire 2 minutes avant la sonnerie de sortie des élèves, à 11h35.

- Un animateur prend la liste des enfants inscrits et les note quand les enfants viennent dire « Bonjour ».
- Les enfants vont choisir l'activité proposée.

« Animation de MIDI »



Objectif : Permettre aux enfants d'avoir un moment de détente avant ou après le repas. Un temps de repas et d'animation sera proposé.

Il y a 3 activités possibles et temps de repas possible : 1 animateur pour 14 enfants maximum !

Les activités proposées seront calmes, libres ou toniques...dans une salle de référence par groupe de couleur.

Quand tous les enfants sont présents, les activités de la pause méridienne sont réparties par groupe.

Les groupes mangent de manière échelonnée.

Les enfants ont la possibilité d'aller à la salle des sports à tour de rôle., et dans toutes les salles disponibles dans le bâtiment AEK. Les aires de jeux extérieures ne manquent pas non plus.

Les enseignants de l'école élémentaire sont informés des groupes.

L'entrée des enfants de l'école élémentaire à « La Ruche » se fait par le portail en bois extérieur du bâtiment AEK. Cela évite les croisements des petits et des grands.

Chaque animateur est responsable de son groupe d'enfant.

A chaque entrée dans le bâtiment de La Ruche, les animateurs s'engagent à faire passer son groupe aux toilettes et de leur faire se laver les mains au sein de « La Ruche » en respectant les consignes de la « **Zone Calme** » dans laquelle ils se trouveront.



Chuchoter ou se taire, Marcher et donc ne pas Courir

Avant d'avoir accès au réfectoire, les enfants descendent l'escalier, toujours en « **Zone Calme** » .

Le placement à table est libre.

Chaque table s'organise pendant le repas pour qu'un seul enfant se lève lors du temps du débarrassage des assiettes, ou pour chercher de l'eau...

Le service des plats commence dès que tous les enfants sont installés aux tables et assis.

Durant le repas, les enfants peuvent chercher de l'eau, aller se servir, débarrasser...des petites tâches pour favoriser l'autonomie.

De la musique, une chanson, un jeu...des animations simples et rapides peuvent être proposées spontanément par les animateurs.

Pendant chaque service, la vaisselle sale est entreposée dans des bacs prévus à cet effet au fur et à mesure du repas.

Les bacs sont posés près des lavabos à hauteur des enfants pour que tous les âges y accèdent. Cependant les règles de débarassages seront plus strictes.

Chaque animateur s'engage à ramener son groupe à l'école entre 13h30 et 13h35 au plus tard.

2- Les soirées à « La Ruche », organisation et thème de l'année

Les soirées à « La Ruche » débutent à :

16h00 pour les 3-5 ans (école maternelle) et à 16h05 pour les 6-11 ans (école élémentaire)

Les soirs, 2 ou 3 animateurs encadrent les enfants, 10 enfants max. de 3-5 ans par animateur et 14 enfants max. de 6-11 ans par animateur.

Les animateurs partent chercher les enfants aux écoles et se présentent toujours 2 minutes avant la fin de l'école.

Les activités devront être en accord avec le thème :

« Explorer la richesse de mon territoire... Kunheim et alentours 2^{ème} édition »

« LA RUCHE » souhaite permettre à chaque enfant de bien grandir et d'être un bon jeune citoyen qui se préoccupe de lui, des autres et de l'endroit où il vit.

Les animateurs vont essayer de prendre en compte le savoir, le savoir- être et le savoir- faire pour permettre à chaque enfant de découvrir qui il est, de faire des choses pour lui et avec les autres.

L'ouverture au savoir être constitue un fil conducteur fort de la vie en collectivité et se pratique au quotidien.

Les animations proposées sont riches de leurs diversités afin que chaque enfant y trouve son compte.

Apprendre à exprimer ses pensées, à écouter celles des autres, à mieux gérer les conflits, à bien vivre ensemble et à coopérer nous semble être un des axes fondamental de LA RUCHE.

Chacun est un participant actif de la vie de La RUCHE et de tous les jours.



Notre objectif général

Cette année l'objectif général de l'année scolaire se résumera par le mot : **PROXIMITE !**

« Etre proche les uns des autres, mais aussi du territoire où nous vivons »

Et cette année pour la 2^{ème} édition, nous mettrons l'accent sur « L'IMAGINAIRE et LA CREATIVITE »

« LA RUCHE » facilitera le plus possible l'ouverture vers l'extérieur et les partenariats pour montrer aux enfants qu'il faut partager nos savoirs et les transmettre.

L'équipe d'animateurs de « LA RUCHE » devra adapter ses animations, ses outils et ses pédagogies aux enfants dits différents, Dys, précoces,....

La pédagogie individualisée et la participation à des projets coopératifs/collectifs facilitent l'intégration des enfants dits différents.

Tous les projets d'activités feront l'objet d'une formalisation écrite, qui comprendra au minimum, et pour chaque activité :

- la description de l'activité,
- les objectifs visés,
- les moyens matériels nécessaires,
- le lieu de réalisation (et solution de replis en cas de pluie a pour les activités en extérieur)
- les moyens matériels nécessaires,
- le travail de préparation nécessaire,
- le rôle éventuel des autres animateurs dans l'activité et les critères d'évaluation de l'activité.

Les animations sont préparées en amont et adaptées en fonction du nombre d'enfants inscrits chaque jour. Adaptabilité et spontanéité seront les maîtres mots de nos journées en temps scolaire.

Les objectifs des activités du soir sont les suivants :

- Préparer des activités variées et attractives
- Créer des coins sympas où l'enfant se réfugie et joue seul de temps en temps pour petits et grands.
- Permettre à l'enfant de choisir son activité de l'après-midi,
- Etre à l'écoute des envies de l'enfant et savoir être présent tout en le laissant faire

Animations liées au thème :

« Explorer la richesse de mon territoire...Kunheim et alentours »

- **S'ouvrir à la Culture du territoire : Spectacle de l'Art'Rhéna et musées**
- **Rencontrer les périscolaires des alentours**
- **Proposer des goûters avec des produits locaux.**
- **Aller à la maison de retraite et aux sein du multi accueil pour réaliser des activités intergénérationnelles**
- **S'intéresser aux sports des différents associations sportives de Kunheim.**
- **Pêcher au bord de l'étang des 3 bouleaux.**
- **Suivre le projet avec l'ARIENA « Grandir DEHORS » tout au long de l'année en plus des mercredis.**

Les incontournables objectifs pour bien Vivre ensemble...

Objectif 1 : **Être poli et respectueux les uns envers les autres**

- Proposer des jeux coopératifs et collectifs de 3 à 11 ans
- Mettre en place des forums de discussion
- Favoriser l'entraide et l'écoute dans chaque temps du quotidien
- Dire bonjour, merci, au revoir, s'il te plaît...tout simplement.



Objectif 2 : **Mettre en place des actions, des relations...avec les personnes proches de nous et pour notre territoire.**

- Apprendre à avoir les bons gestes au quotidien à « La Ruche »
 - le tri des déchets et l'anti-gaspillage (bio déchets , poubelles de tri..)
 - les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres
 - Echanger avec notre traiteur et comprendre l'importance de leurs propositions de menus qui allient la saisonnalité et les produits locaux.
 - Retrouver les familles des enfants dans des moments de convivialité.
 - Développer nos animations avec les associations et les générations du village.
- animation intergénérationnelles avec la maison de retraite et le multi
- animations partagées avec les associations sportives et culturelles
 - Ouvrir nos frontières et favoriser le bilinguisme dans nos animations.

Objectif 3 : **Découvrir la nature et l'environnement proche de nous**

- Sensibiliser les enfants à la diversité des arbres et des plantes qui sont sur notre territoire et apprendre à les connaître pour mieux les protéger.
- Développer les connaissances sur notre écosystème par le jeu et les balades.
- Favoriser le plus possible, les animations en extérieur
- Se servir des outils de l'ARIENA grâce à notre partenariat dans « Grandir Dehors »

Comment nous nous organisons au quotidien pour proposer les activités aux enfants ?

En arrivant à « La Ruche » après l'école, les enfants respecteront la « Zone de Calme » et sauront dès leur arrivée quelles activités les enfants feront avec l'aide de leur animateur.

Un grand panneau est dans l'entrée de « La Ruche » dans le SAS d'accueil.

Sur ce panneau figure :

La date du jour

La météo et La saison (pictogrammes)

Les menus de la semaine

Le goûter proposé à 16h30 (*photos pour les non lecteurs*)

Les animations proposées de 16h00 à 18h20

Les lieux des activités

La photo des animateurs correspondant aux activités

Les coins permanents libres du soir





En arrivant à La Ruche, les enfants mettent leurs chaussons.

Il se peut qu'un groupe d'enfants et un animateur partent directement de l'école vers un autre lieu d'activité, (salle des sports ou salle de musique). Cet animateur aura prévu son goûter et son matériel, ils donnent le nombre d'enfants pour qu'il soit affiché au tableau à La Ruche et la liste des enfants qu'il encadre.

Les animateurs inscrivent sur le tableau de l'entrée, en grand, le nombre des enfants présents dans leur activité. (Cela est noté pour le collègue sur un autre lieu d'animation)

Les animations sont préparées en amont et adaptées en fonction du nombre d'enfants inscrits chaque jour. Adaptabilité, saisonnalité et spontanéité seront les maîtres mots de nos journées en temps scolaire.

Mais chaque animateur avec ses enfants, avant de commencer l'activité...se dit :



Vers 16h20-16h30 les enfants sont prêts pour le goûter, les mains sont propres avec son animateur responsable.

Les animateurs ont préparé les goûters de 15h00 à 16h00, il n'y a plus qu'à le chercher et le déguster.

Le goûter est le quatrième repas indispensable chez l'enfant : Il est plein de ressource en énergie et lui apporte des éléments nutritionnels utiles à sa croissance.

Le goûter contribue à un bon équilibre alimentaire et permet de mieux répartir son alimentation sur la journée.

Des principes de base de la diététique.

Plutôt que des barres chocolatées « aromatisées » aux colorants, du pain et du chocolat seront proposés...

Le goûter n'est pas une obligation. Il est offert aux enfants. Ces derniers peuvent décider librement de se servir ou non.

Si le temps le permet le goûter peut se prendre dehors.

Chaque groupe débarrasse son chariot en jetant ce qui a à jeter à la poubelle, en rangeant les restes.

Un roulement entre animateur est effectué afin de laver, sécher et ranger la vaisselle du goûter.

A la fin du goûter, les enfants peuvent accéder aux ateliers qui figurent sur le tableau journalier.

IV Fonctionnement de l'équipe technique et pédagogique

1- L'Equipe Technique

A « La Ruche » nous avons Estelle BELLEAU et Babeth CAYRE qui s'occupent du nettoyage au temps de la pause méridienne.

Babeth est également la responsable du nettoyage du réfectoire des 6-11 ans ainsi que de l'entretien de l'office.

Nous avons aussi Estelle qui est polyvalente et qui assure son rôle d'animatrice en priorité.

L'équipe d'animation a sa part de rangement et de nettoyage.

Une équipe complémentaire dans la désinfection et nettoyage des lieux est OBLIGATOIRE.

Chaque animateur doit prendre soin du matériel utilisé et s'engage à ranger et nettoyer au mieux à la fin d'une activité.

Pour le vivre ensemble, les enfants aident aussi au nettoyage des tables et au rangement de la salle.

Le réfectoire du bas est fermé à clé pour la sécurité des enfants du multi-accueil.

2- L'Equipe Pédagogique

L'équipe pédagogique dans les Accueil Collectif de Mineurs :

L'animateur est garant de la sécurité physique et morale des mineurs dans la vie quotidienne et les activités. Il met en œuvre le projet **pédagogique** du centre. Il est un référent éducatif pour les mineurs (tenue, langage, comportement).

A La Ruche l'encadrement est assuré par :

- La responsable, Anne EHRLACHER BAFD, BEATEP « Pratiques culturelles et loisirs quotidiens »

- La responsable-adjointe, Valérie SCHMITZ-DANNER BAFD

- Le responsable adjoint des ALSH, en recrutement

- 8 animateurs,

- Aurélie FAURE (BAFA)
- Marjorie SCHUBETZER (BAFA)
- Sophie HOUBART (BAFA)
- Estelle BELLEAU (Cap Petite Enfance)
- Pauline ZWINGELSTEIN (BAFA)
- Anne-Line LUCCHESI (BAFA stagiaire)
- 1 BPJEPS Loisirs Tout Publics 1ere année (en recrutement)
- 1 CPJEPS en recrutement

- 2 aides animateurs,

- Sonia DEFRASNES, ATSEM à l'école maternelle
- Sophie HOUBART, ATSEM à l'école maternelle

Lorsque la directrice est présente, elle doit être l'interlocutrice privilégiée des parents.

Pour les temps d'animation, le personnel est toujours à 2 au minimum au sein du bâtiment ou en extérieur.

La responsable adjointe est aussi coordonnatrice des activités de l'ALSH Espace Détente auxquelles les enfants de « La Ruche » s'inscrivent en grand nombre.

a- Répartition des rôles

- **Direction** : initiative des réunions préparatoires, des travaux, suivi des préparations et des formalités administratives, collecte des idées et envies des animateurs, interlocuteur des familles, encadrement des repas, aide à l'animation, rédaction de la première version du Projet Pédagogique, suivi de la formation des apprentis BPJEPS et stagiaires école, centralisation des documents officiels et des données concernant « La Ruche », logistique du bâtiment, aide et soutien à la Directrice-adjointe pour la préparation et la coordination des animations Espace Détente...
- **Direction Adjointe** : seconde la Directrice dans les tâches citées ci-dessus, préparation et coordination des animations Espace Détente, suivi des préparations et des formalités administratives liées à l'Amicale Jules Verne, recrutement d'animateurs pour l' Espace Détente, proposition d'animations périscolaires à « La Ruche », dynamise et impulse des activités du quotidien, encadre les repas, renforce les équipes d'animation du mercredi, donne ses idées lors de projets d'animation...
- **Animateur Pause Méridienne** : prépare les animations de 45 minutes de 11h45 à 12h30 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, crée la fiche technique liée aux activités, (*animation liée au projet trimestriel et a des objectifs précis*), encadre les repas, raccompagne aux écoles les enfants.
- **Animateur Soirée** : prépare ses animations d'une heure de 16h30 à 17h30 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, crée sa fiche technique liée à son activité, (*cette animation fait partie d'un projet trimestriel et a des objectifs précis*). ,
- **Animateur Goûter** : prépare ses animations pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, organise et encadre le goûter du soir, prépare et encadre les coins permanents, aide aux devoirs, décore « La Ruche » sur le thème du trimestre.
- **Animateur du Mercredi** : Projet Pédagogique spécifique, gestion / diffusion des plaquettes, préparation des déroulements...
- **Suivi sanitaire** : un membre de l'équipe, titulaire du brevet de secouriste/ PSC1 , est chargé du suivi sanitaire des enfants, complète les trousseaux de secours et commande les éléments manquants. Protocoles COVID-19 à mettre en place .
- **Intendance Cuisine** : réception et commande des repas, gestion du stock des produits d'entretien, relevés des températures, prise d'échantillons, contrôle de la propreté du matériel technique (four, frigo.), garant de la bonne hygiène des lieux des repas, contrôle des goûters...
- **Intendance du quotidien** : impulse les différents nettoyages et rangements de « La Ruche », organise les lessives et la commande des produits, s'assure que les sanitaires soient opérationnels à l'arrivée des enfants, contrôle la mise en place du couvert et complète avec les éléments manquants, coordonne la décoration harmonieuse de locaux, signale à la directrice les travaux à effectuer, prépare les photos et étiquettes diverses pour les repères des enfants.

b- Travail préparatoire

Les échanges via les mails sont des informations régulières sur divers sujets pour l'équipe d'animation

Le projet pédagogique est envoyé à toute l'équipe avant la réunion de rentrée, et sera complété et réajusté par l'équipe en place. Sa réécriture sera faite par la directrice pour validation de l'équipe.

Les animateurs ont toujours un travail de recherche et de préparation personnel à fournir.

Les animateurs se réunissent les matins afin de discuter du déroulement de la semaine écoulée et de prévoir les activités de la semaine à venir.

La commission périscolaire, se retrouve un fois par mois, composée d'élus, elle permet de traiter de sujets problématiques, de projets envisagés, des relations avec les parents, des enfants, etc... Les animateurs travaillent en continu ou en coupé.

Ils doivent faire une pause de 20 minutes après 6 heures de travail sans arrêt.

Les animateurs du premier service qui ne mange pas avec les enfants auront un temps de restauration d'au moins 30 minutes qui leur est fixé, hors temps de travail.

La communication au sein de l'équipe doit être primordiale en temps formel ou informel.

c- Formation des animateurs

Les animateurs en formation BPJEPS Loisirs Tout Publics auront pour maître d'apprentissage Anne EHRLACHER et Valérie SCHMITZ-DANNER.

Ils seront en alternance en centre de formation et sur le terrain

Tous les moyens matériels et humains sont mis en place par la commune pour l'emmener à la réussite du diplôme.

La directrice accorde des temps privilégiés à ses apprentis pour la mise en place de leurs projets.

Tous les animateurs ont la possibilité de s'inscrire à des formations CNFPT ou des activités proposées par « Animation Enfance ».

La formation de son personnel, qu'il soit d'animation ou technique, est l'une des missions quotidiennes du directeur d'un ACM.

En effet, les animateurs dans le cadre de leur stage pratique BAFA ne sont pas les seules personnes à former : pour tous les animateurs, diplômés ou non, ou en voie de l'être (BAFA, BPJEPS, BAPAAT en cours de validation...) comme pour l'adjoint du directeur s'il y en a un, la formation est nécessaire – pour évoluer et entretenir une motivation dans le travail.

L'animateur doit être aussi attentif lorsqu'un collègue travaille et il peut avoir un regard critique sur l'animation effectuée et lui faire part de ses commentaires (positifs et à améliorer) lors des bilans.


Il ne faut pas hésiter à se remettre en question en analysant les activités qui ont fonctionné ou non et réfléchir en termes d'améliorations futures.

Se former c'est aussi favoriser les échanges, au sein de l'équipe, de techniques, d'astuces...les petits trucs qui favorise la réussite d'une activité et cela pour le bien des enfants.



d- Journée et Rythme des animateurs

L'équipe d'animation s'engage à favoriser une offre d'animations et d'activités de qualité à travers un travail rigoureux et motivé. Pour cela, les animateurs disposent de temps de réunion pour préparer les activités et l'organisation et surtout ils se doivent d'anticiper et de s'adapter.

<p>La Ruche Comme un lieu de détente</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des rythmes de chaque enfant - Garantir la sécurité des enfants préalable indispensable à son bien-être. - Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes.
<p>La Ruche Comme un lieu de socialisation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres. - L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, solidarité, partage. - Privilégier la communication entre les acteurs de l'ALSH (parents, enfants, animateurs, personnel communal)
<p>La Ruche Comme un lieu ludique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant doit percevoir L'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser l'initiative, doit être stimulant. - Eviter de rigidité dans les modes de fonctionnement, confort pour l'adulte mais illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.



Pour les – de 6 ans : Un animateur pour 10 mineurs **Pour les + de 6 ans :Un animateur pour 14 mineurs**
Ce taux d'encadrement est valable les lundis, mardis, jeudis et vendredis en temps périscolaire.

Etant en PEDT, nous pouvons encadrer plus d'enfants mais les taux d'encadrement sur les trajets restant ceux là, nous nous référons à ce taux d'encadrement.

- Les animateurs ont pour rôle de mettre en œuvre les objectifs pédagogiques et éducatifs contenus dans le PP et d'assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque participant.
- Les animateurs seront attentifs à chaque enfant, et seront les médiateurs en cas de conflit entre enfants ou entre des enfants et un autre animateur.
- Les animateurs axent toujours leur projet autour de l'environnement de l'enfant au travers des découvertes multiples ainsi qu'à travers le respect en général.
- Les animateurs s'engagent à être cohérent dans leur discours et se doivent de répondre aux besoins des enfants.
- Les animateurs doivent être disponibles aux attentes des enfants et adopter une attitude calme, positive et rassurante.
- Les animateurs doivent se positionner comme un adulte référent et non comme un copain ou un parent.

Le planning des animateurs précise les temps de repos de chacun, un référentiel intitulé « Au jour le jour » précise également les animateurs référents aux différents moments de la journée.

e- Règlement interne à l'équipe d'encadrement

- Les animateurs sont tenus de gérer leur fatigue tout au long de la journée en présence des enfants.
- En présence d'enfants, les animateurs ne prennent pas de pause. Les emplois du temps permettent à chaque animateur de prendre ses dispositions à ces conditions.
- Les téléphones portables seront éteints ou sur vibreur et est tolérée de façon restreinte, hors présence des enfants, et de préférence lors des temps de repos des animateurs.
- Le téléphone portable peut être ponctuellement utilisé pour des activités.

Toute absence est conditionnée à l'autorisation préalable de la directrice.
Tout retard doit être justifié auprès de la directrice.

V Organisation de la vie quotidienne des enfants accueillis

1- Règles de vie à « La Ruche »

L'enfant développe sa personnalité au contact des autres, « La Ruche » est un nouveau lieu de rencontres qui diverge de la maison, de l'école et des activités « Espace Détente ».

Cette année encore, nous insisterons sur le respect mutuel des petits et des grands, de s'écouter les uns les autres, prendre la parole en public, les règles communes à tous ou encore les effets des écarts de langage dans un groupe.

Nous travaillons avec les écoles, les associations du village sur ces idées.

L'impact sera d'autant plus important qu'ensemble nous avançons avec le même axe d'idées.

La vie de groupe commence par :

- accepter les différences
- respecter le rythme de chacun
- avoir des attitudes respectueuses
- apprendre à partager

A « La Ruche » nous souhaitons appliquer cela au quotidien, durant les repas, les activités manuelles diverses, les échanges avec les personnes âgées et autres intervenants extérieurs.

La préoccupation initiale étant le bien-être de l'enfant

Les règles au sein du service périscolaire « La Ruche »

Devant le comportement de certains enfants nous avons été amené à mettre en place un permis à points appelé **Z'abellopoints**, qui permet à chaque enfant de se repérer sur les choses qu'il ne doit pas faire.

Ce permis vise à responsabiliser les parents ainsi que les enfants face à certains comportements inacceptables (violences physiques et verbales, comportements irrespectueux, intolérance,...etc)

Le recours aux sanctions concerne très peu d'enfants.

Chaque enfant de 6 – 11 ans possède une carte personnelle de 10 points, son principe de fonctionnement y est indiqué au dos et la liste des principales fautes sanctionnées restera en permanence affichée au centre périscolaire « la Ruche » .



Les sanctions sont applicables en fonction de l'échelle suivante :

Niveau 1 : Infraction peu grave

Retrait de 1 point après plusieurs avertissements

- Ne pas ranger les affaires quand les animateurs le demandent
- Ne pas respecter le rythme de vie et le calme de tous (se lever tout le temps, courir, crier, lancer des choses à table, faire volontairement du bruit, ...)
- Ne pas respecter les règles du terrain de jeux
- Petits écarts de langage ou de comportement
-

Niveau 2 : Infraction grave

Retrait de 3 points après plusieurs avertissements

- Insolence
- se moquer des autres, manquer de respect envers les autres, avoir des gestes déplacés
- Détériorer le matériel
- Désobéissance aux règles de sécurité
-

Niveau 3 : Infraction très grave

Retrait de 5 points : immédiat

- Coups et blessures
- Dégâts
- Menaces et insultes
- Vols et Racket

Pour garder ses points l'enfant peut se référer au tableau suivant, affiché à « La Ruche » :

Articles	Comportement attendu	Réparation en cas de comportement différent	Sanction
J'ai le droit...	Alors je dois...	Je n'ai pas respecté alors...	
1 .d'être respecté	Respecter les autres : Camarades, adultes, personnes âgées Pas de gros mots !	Je dois présenter mes excuses oralement ou par écrit	2
2. d'être en sécurité	Ne pas faire de mal aux autres par des menaces, des coups, des blessures, des insultes répétées, le racket, le vol... Ne pas mettre l'autre en danger par mon comportement	Je dois faire mes excuses. Mes parents sont avertis. Pour une semaine je serais sanctionné pour quelque chose à « La Ruche » en rapport avec mon acte.	3
3 . de réaliser des activités	Réaliser mon activité sans perturber les autres Laisser les autres bricoler tranquille Prendre soin de mon matériel	Je présente mes excuses aux autres. Je remplace le matériel que j'ai détérioré	2
4 . d'être écouté, encadré	Etre poli Parler calmement et sans agressivité Ne pas couper la parole	Je dois présenter des excuses	1
5 . de jouer	Respecter les jeux des autres Ne pas détériorer les jeux Ranger quand l'animatrice le demande	Je n'ai plus le droit de jouer à ce jeu pendant une semaine	1
6 .de manger mon repas et mon goûter	Respecter la nourriture La mienne et celle des autres	Je dois présenter mes excuses.	2
7 . d'être en temps calme et dans une activité libre	Ne pas faire de bruits ou embêter Respecter le mobilier de « La Ruche »	Je ne partage pas le temps calme avec les autres pendant une semaine	1
8 . d'utiliser les toilettes quand j'en ai besoin	Garder les toilettes propres Tirer la chasse d'eau Ne pas m'amuser avec l'eau du robinet Ne pas jouer dans les WC et les essuie-mains	J'écris un texte où j'explique pourquoi je n'ai pas respecté l'article et pourquoi je dois le faire	2
9 . de me déplacer dans à « La Ruche »	Respecter les consignes de discrétion Ne pas courir, ni sauter, éviter les bousculades Ne pas déranger la vie des personnes âgées	J'écris un texte où j'explique pourquoi je n'ai pas respecté l'article et pourquoi je dois le faire	2
10 . de participer aux sorties et animations diverses	Rester en groupe et me tenir correctement	Je ne serais pas présent à la prochaine sortie ou grosse animation	2
11 . de vivre dans une belle structure	Respecter les locaux, le matériel, les plantations Utiliser les poubelles pour mettre les déchets	J'écris un texte où j'explique pourquoi je n'ai pas respecté l'article Je dois remplacer ce que j'ai cassé.	2

Si un enfant transgresse des règles et ne s'y soumet pas après discussions et explications des animatrices, nous en discutons avec les parents. En commun nous discutons de la sanction à venir. La carte « Z'abellopoints » est gardée par la responsable du service périscolaire « La Ruche », et sera envoyée en même temps que les billets de retraits et rachats de points.

En cas de retrait d'un nombre important de points, il est possible qu'une convocation à la mairie avec l'enfant soit adressée aux parents afin de discuter de la situation.

Une exclusion de la structure est également envisageable si aucune amélioration n'est constatée.

Après le retrait des 10 points, l'expulsion est valable durant toute l'année scolaire entamée.

La réinscription de votre enfant l'année suivante, entraîne un retrait automatique de 4 points par rapport aux autres enfants qui repartent avec 10 points.

Si l'enfant a fait ses preuves il peut regagner 2 points tous les mois.

Nous sensibiliserons les 3-6 ans tout au long de l'année sur les règles à respecter en collectivité, afin que dans le futur nous n'ayons pas recours au permis à point pour eux.

Avant 6 ans, les enfants n'assimilent pas l'idée du permis à point, ils seront cependant, tenus de respecter les règles.

En cas de problèmes avec les enfants de 3-6 ans, une réunion avec les parents sera fixée.

2- Suivi des enfants : affectif, hygiène et cognitif

A tout moment, chaque enfant est sous la responsabilité d'un animateur qui a pour charge :

- D'établir une relation de confiance avec les enfants
- D'être à l'affût de tout signe de mal-être de ses enfants, et d'apporter, seul ou en équipe, les solutions
- De suivre, contrôler et accompagner si besoin l'effectivité des gestes d'hygiène quotidiens
- D'inciter les enfants à la discussion, au débat, à goûter de tout à table

Le registre de présence évoluant au fil de la journée, chaque animateur doit connaître le nombre d'enfants présents à chaque instant.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont des espaces privilégiés du « vivre ensemble » et de la mixité.

Ils ont vocation à accueillir tous les mineurs, en situation de handicap ou non, pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente organisées autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.

À travers l'expérience de la vie collective, ces activités leur permettent de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen.

« Ces accueils offrent aux mineurs en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille, de la structure médicale, médico-sociale ou scolaire qui les accueille habituellement. Ils peuvent ainsi développer avec leurs pairs des relations enrichissantes pour tous. 1. Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées. 2. Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes »

A « La Ruche » l'accompagnement du mineur en situation de handicap demeure **l'affaire de toute l'équipe.**

L'accompagnement spécifique du mineur en situation de handicap n'est pas toujours nécessaire.

La qualité de son accueil dépend pour partie du **savoir-faire, de la motivation, de la formation des encadrants et de la sensibilisation faite auprès des autres mineurs.**

Certains animateurs sont volontaires pour être auprès des enfants dits extraordinaires. Les autres enfants comprennent très bien les aménagements opérés en direction de l'un ou l'autre enfant.

Si c'est expliquer tout passe.

Les compétences attendues des encadrants sont avant tout leur regard bienveillant et leur capacité d'écoute.

Le Plan d'Accueil Individualisé ou PAI

Certains enfants inscrits au sein de « La Ruche » ont un PAI.

Parfois, la rencontre avec les familles et les spécialistes qui suivent l'enfant est importante. Nous inscrivons sur le papier les consignes et conseils à adopter pour que l'enfant accueilli se sente bien.

Dans le cahier d'infirmerie les PAI sont rangés nominativement et accessibles aux professionnels de l'animation si besoin.

Avoir un livre à table en fin de repas pour s'apaiser, mettre un casque anti-bruit pour manger avec ses camarades, suivre un rituel rassurant.

Tout est mis en œuvre pour favoriser le vivre ensemble.

Certains animateurs de l'équipe ont suivi une formation : « L'accueil du public en situation de handicap » avec le CNFPT ou « Accueillir l'enfant différent en Multi Accueil de Loisirs » avec la MJC de Bollwiller.

Ainsi, des pistes et mise en place de « frise du temps », le « dé du silence », l'aménagement s'une salle SNOZELEN...agrémentent le quotidien des enfants en situation de handicap.

Toutes les réflexions sur le bien-être des enfants dit « extraordinaires » **éclaboussent bénéfiquement** tous les enfants accueillis à « La Ruche ».

3- **Suivi sanitaire**

La personne chargée de la fonction sanitaire est titulaire du PSC1 ou d'un diplôme équivalent.

Les locaux d'infirmerie se situent dans le bureau de la directrice, fermé à clé en son absence.

Le cahier de soin est tenu à jour et complété à chaque intervention, et fera apparaître les rubriques suivantes : Nom de la personne qui a prodigué les soins, le nom de l'enfant soigné, la date et l'heure des soins, l'objet du soin.





L'assistant sanitaire :

- Organise et gère l'infirmerie et la trousse à pharmacie.
- Recueille les fiches sanitaires de liaison de chaque enfant
- Informe l'équipe des points importants signalés sur les fiches sanitaires ayant des conséquences dans les temps d'animation.
- Assure l'administration aux enfants des médicaments dont il possède l'ordonnance
- Administre les premiers soins
- Sollicite un avis médical au moindre doute
- A un rôle préventif auprès des enfants

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 7 juillet 2020 « relatif à l'adaptation des mesures concernant les différentes doctrines à appliquer dans les milieux scolaire et universitaire et pour l'accueil collectif des mineurs selon l'évolution du virus SARS-CoV-2 dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2020 ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

4- Journée type de l'enfant

Le quotidien est important pour les enfants qui viennent dans notre service, nous donnons un rythme à leur temps périscolaire. Voici une journée type du **lundi, mardi, jeudi ou vendredi**.

Horaires	Enfants de l'école maternelle	Horaires	Enfants de l'école élémentaire
11h30-11h45	Les animateurs cherchent les enfants aux écoles	11h35-11h45	Les animateurs cherchent les enfants aux écoles Inscription des enfants dans les 3 services de repas.
11h45-12h00	Arrivée à « La Ruche » Les enfants se préparent à aller manger. Chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains avant le repas.	11h45-12h00	 Service repas n°1 à « La Ruche » 11h50-12h30 Départ aux activités des services repas n°2 et n°3
12h00-12h40	Les enfants mangent et discutent avec les animateurs 	12h00-12h30	Fin du repas n°1 dans le réfectoire Arrivée du service repas n°2 Le service n°3 est toujours en activités.
12h40-12h50	Les enfants se débarbouillent. Chaque enfant passe aux toilettes (si besoin) et se lave les mains après le repas.	12h30-13h10	Les enfants du service n°1 sont en activités digestives Le service repas n°2 se termine à 13h10 environ et vers 12h45 le service n°3 arrive au réfectoire.
12h50 - 13h10	Les animateurs accompagnent les enfants à l'école.	13h10 - 13h35	Tous les services terminent leurs repas ou leurs animations pour aller à l'école...le service de repas n°3 prend son temps et sort en dernier du bâtiment pour aller à l'école.
13h20 - 13h30	Les enfants de petite section vont à la sieste. Les moyens / grands jouent dans la cour .	13h25 - 13h35	Les animateurs accompagnent leur groupe d'enfants à l'école.
13h30 - 16h00	ECOLE	13h35 - 16h05	ECOLE
16h20 - 16h40	Goûter des enfants de « La Ruche »	16h20-16h40	Goûter des enfants de « La Ruche »
16h40 - 18h20	Animations	16h40-18h20	Animations

VI Aménagement de l'espace

1- Les locaux et son environnement

Bien qu'un peu décentré, le bâtiment se situe près de l'école élémentaire et un peu plus loin de l'école maternelle (environ 10 minutes de promenade)

Le service périscolaire occupe le premier étage du bâtiment.

L'accès à nos locaux se fait par l'entrée principale qui donne sur un hall d'accueil.

Pour accéder au bâtiment un code d'entrée sera remis aux parents en début d'année scolaire.

En haut de l'escalier, à droite, les casiers à chaussons et portes manteaux sont à disposition des enfants (un coin pour l'école maternelle et un coin pour l'école élémentaire)

Les sanitaires sont à proximité pour le passage aux toilettes et le lavage des mains avant le repas.



Lors des activités, les enfants de 5 à 11 ans sont libres d'aller aux sanitaires sans animateurs.

Les 3-4 ans seront accompagnés par les animateurs car ils ont besoin de leur présence pour l'apprentissage des bons gestes.

(Avant l'activité les groupes d'enfants vont aux toilettes pour éviter les va et vient)

Le service périscolaire est composé de 2 salles principales d'activités (dont une pouvant servir de cuisine pédagogique), une salle douce pour le temps calme ou de sieste, une salle de jeux 6-11 ans aménagées pour les plus grands, une terrasse, un espace rangement, 2 bureaux et une salle de réunion (qui sert aussi de salle des animateurs pour les préparations)

A l'étage nous disposons également de la salle de la ludothèque.

Une convention est faite pour son utilisation.

Le vestiaire et la salle de pause du personnel se trouve à côté du bureau de la directrice.

Des aires de jeux sécurisées et fermées ont été réalisées autour du bâtiment.

Un côté 0-3 ans et un côté 3-12 ans.

Certains temps dans l'année, en accord avec la directrice du multi-accueil nous aurons accès à la cours des 0-3 ans.

Un grand terrain de jeux « hors structure » est également ouvert aux amusements des enfants. Nous avons aussi accès aux cours de récréation des deux écoles et nous allons régulièrement au stade de foot à proximité du centre.

2- Les pictogrammes

Afin de rendre les enfants plus libres et autonomes, dans les lieux de vie à « La Ruche » les enfants vont rencontrer des pictogrammes pour mieux se repérer et pour agir comme il faut.



Si l'enfant rencontre ce pictogramme devant le bouton de l'ascenseur il sait qu'il ne peut pas y toucher,



la « Zone de Calme » sera affichée aux endroits où il faut être tranquille pour le bien être de tous.



C'est l'infirmierie, lorsque cela ne va pas très bien.

3- La Ruche et sa signalisation

Les lieux suivants seront indiqués clairement et présentés aux enfants dès la rentrée :

- Infirmierie
- Salles d'activités
- Sanitaires
- Lieux interdits

4- L'affichage et les informations aux parents

Les informations suivantes sont affichées dans les lieux utiles :

- Règles de vie, le règlement intérieur
- Panneau des activités journalières
- Menus de la semaine
- Numéros d'Urgence

Avec le COVID 19, les panneaux et informations se situeront au rez de chaussée près de l'ascenseur. Les parents ne monteront plus à l'étage pour chercher leurs enfants.

VII Sécurité

1- Déplacements et sorties

Lors des sorties, un protocole clair est appliqué :

- Affichage de l'itinéraire emprunté par le groupe, de la destination, des heures de départ et de retour prévu, ainsi que des numéros de portables des animateurs.
- La traversée d'une chaussée se fera sur les passages protégés lorsque c'est possible.
- Lors des déplacements à pied, au moins un animateur, avec gilet jaune, est positionné en tête du groupe et un en queue de groupe ; les autres sont disséminés dans la file. (Avec gilet jaune)
Le groupe de piéton circule sur la voie de droite, sauf si la route est impraticable ou dangereuse.

Taux d'encadrements :

1 animateur pour 10 enfants de 3-6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 7-11 ans.

Il y aura 18 enfants maximum qui se déplaceront ensemble encadrés de 2 animateurs.

Un devant , un derrière.

2- Réactivité en cas de problèmes, en cas d'accidents

En cas de problème, et après avoir soustrait les participants à toute source de danger, les animateurs ont à alerter les secours, et à prévenir immédiatement la directrice.

La directrice ou les animateurs n'hésiteront pas , en cas de problème de nature physique ou médicale, à appeler le SAMU, qui orientera vers un médecin de garde ou déploiera les moyens nécessaires.

En cas d'incendie, les animateurs devront :

- Faire preuve de sang froid et de calme
- Faire évacuer les lieux par la sortie la plus proche, dans le calme et en veillant à ce que personne ne reste dans les lieux évacués
- Effectuer l'appel
- Assurer la sécurité, l'encadrement, voire l'animation des enfants

Un exercice incendie sera effectué durant l'année solaire.

Un exercice anti-intrusion et de confinement seront également programmés.

Aucune personne étrangère au personnel n'est autorisée à pénétrer dans l'enceinte de « La Ruche » sans autorisation de la direction.

Pour monter à La Ruche il faut sonner et par le visiophon les responsables ouvrent la porte.

3- Hygiène des Locaux

Les locaux doivent être propres à l'arrivée des enfants. Les sanitaires sont désinfectés tous les jours par l'équipe d'entretien. Les réfectoires et l'office de cuisine sont également nettoyés et lavés après chaque utilisation.

Un protocole de nettoyage des locaux a été établi avec l'aide de fournisseurs de produits d'entretien.

Les animateurs de fin de journée doivent s'assurer que les locaux sont prêts pour le lendemain.

Un local de nettoyage interdit aux enfants renferme le chariot et tout le matériel nécessaire à l'entretien des locaux.

VIII Les repas

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, **il est propice aux discussions et aux échanges** avec l'adulte et les autres enfants.

Moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la **découverte de nouveaux aliments** et à l'**apprentissage** :

Nous apprenons à nous servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre notre temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer sa table; nous prenons conscience de l'intérêt de manger équilibré, et nous prêtons attention aux différents régimes alimentaires.

Le repas peut être festif et animé (anniversaire, décoration, thématique), à condition de ne pas confondre ambiance et bruits.

Il se déroule quoi qu'il en soit dans une atmosphère calme, conviviale et chaleureuse.

1- Livraison des repas et menus



Les repas des enfants sont livrés par le traiteur *Cuisinanda par nature*, en liaison chaude.

En liaison chaude, les plats sont préparés en cuisine centrale et consommés dans les deux heures. De la cuisson à la consommation, pour éviter la prolifération des germes, la température des mets ne doit jamais être inférieure à 63 °C.

Le service périscolaire « La Ruche » fait partie des restaurants satellites à desservir pour le traiteur.

Dès la fin de la cuisson, les mets cuisinés sont conditionnés, soit en portions individuelles, soit en plats collectifs, puis disposés en containers isothermes. Un maintien à une température supérieure à 65 °C est obligatoire pendant toute la durée du stockage et du transport. A La Ruche, le maintien à 65 °C est assuré par un « thermoport » de maintien en température. A l'heure voulue, les mets sont distribués.

Pour chaque service il y a un « thermoport ». Les bacs sont numérotés par service.

2- Consignes d'hygiène et règles de préparation alimentaire

Au moment du repas, tout doit être mis en place pour éviter une **TIAC** (Toxi-Infection Alimentaire Collective).

La cuisine et ses annexes (réserve, vestiaires, sanitaires, local poubelles...) sont conçues sur les principes de la marche en avant et de la séparation « secteur propre » et « secteur sale ». Ces locaux sont correctement ventilés.

Pour un entretien facile, l'ensemble des matériaux et du matériel sont lisse et lessivable. Des dispositifs permettant de se laver les mains dans de bonnes conditions d'hygiène sont mis en place. Les lave-mains (à commande non manuelle) sont en permanence équipés de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique.

Les appareils de conservation au froid ont une capacité suffisante pour le stockage (entre 0 et 3°C ou à -18°C pour les surgelés).

Un équipement pour maintenir les plats au chaud (+ 63°C minimum) est prévu dans chaque réfectoire.

Toutes les préparations effectuées sur place sont le plus près possible du moment du service.

Le maintien des produits à température adaptée jusqu'à leur consommation est impératif.

Les plats destinés à être servis froids sont entreposés à une température maximale de +3°C.

Les animateurs qui servent les repas vérifient et notent les points suivants :

- ♣ les températures des produits,
- ♣ l'intégrité des emballages et des conditionnements (les boîtes de conserve ne doivent pas avoir subi de choc ou de déformation),
- ♣ l'étiquetage et les dates limites de consommation,
- ♣ la conformité de l'établissement de provenance : marque d'identification sur le produit ou autorisation de la DDCSPP pour l'approvisionnement de collectivités d'enfants (boucher ou traiteur local...).

Les marchandises aussitôt reçues sont entreposées selon les mentions portées sur l'étiquetage. Les plats chauds sont à maintenir à + 63°C minimum.

Un prélèvement de chaque préparation servie (100 g environ) est conservé J+5 jours au réfrigérateur, à +3°C maximum pour pouvoir être analysé en cas de suspicion de T.I.A.C.

Les restes des plats présentés au service sont détruits.

Les plats en sauce, les sauces et les bouillons peuvent être resservis si ils ont été :

- maintenus en température (63°C) et non servis
- refroidis pendant 2 heures maximum avant d'être réchauffés et resservis.

Ces restes-là doivent être jetés après le repas.

La directrice s'assure que l'ensemble du personnel a suivi une formation relative à l'hygiène alimentaire.

Les personnes intervenant en cuisine doivent avoir une tenue adaptée et réservée à cet usage (vêtement propre, chaussures spécifiques, coiffe englobant l'ensemble de la chevelure).

L'hygiène corporelle doit être parfaite (lavage des mains approfondi – brossage des ongles...). Attention aux coupures et petites blessures qui sont à protéger avec un pansement et un gant changé régulièrement.

3- Les menus

Les menus seront affichés dans chaque réfectoire, sur les panneaux d'affichages de « La Ruche » et des deux écoles. POMME et CHOU envoie aux structures les documents 10 jours avant le mois suivant par courriel les menus.

Ils sont également diffusés aux familles par ce biais.

Le déjeuner est un repas important pour BIEN GRANDIR, les nutritionnistes du traiteur s'appliquent à offrir les besoins énergétiques journaliers aux enfants.

IX Communication

1- Informations et diffusions

Pour l'équipe d'animation, un grand tableau blanc en salle de réunion est consulté chaque jour par l'équipe d'animation pour être informé des nouveautés.

L'équipe d'animation se retrouve tout les mardis matins pour monter des projets et échanger sur la vie à La Ruche.

Pour toutes les activités et informations c'est par courriel essentiellement que la directrice diffuse les informations aux familles .

Il est important de transmettre l'adresse mail de la famille à la directrice afin de consulter régulièrement les nouveautés de « La Ruche ».

Un planning d'activités trimestriel sera proposé aux enfants.

Les mercredis sont aussi définis par trimestre et répondent aux objectifs généraux avancés dans un projet particulier.

Avec le Plan Mercredi un projet pédagogique spécifique est écrit.

Tous les 2 mois une **commission périscolaire est fixée.**

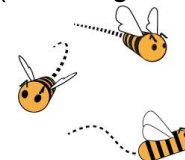
Discussions et échanges sont faits en présence des élus.

De ces réunions découlent des décisions pour le bon déroulement du service périscolaire.

En fin d'année...

Un **diplôme souvenir** est remis aux enfants qui s'en vont à la fin de l'année (déménagement, collègue)

Une sortie permettra aux enfants de finir l'année scolaire en joie.



2- Le site de la commune de Kunheim

Pour plus d'information concernant le service périscolaire « La Ruche » :

<https://www.kunheim.fr/Vivre-Kunheim/Education-jeunesse.html>

Anne EHRLACHER et l' équipe de « LA RUCHE »